



**MAIRIE DE CREYSSE**  
**Département du Lot**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL**

**27 janvier 2022**

**Présents :** Mesdames Martine Bournet, Françoise Lavaud et Catherine Toutin ; Messieurs Jean-Pierre Bault, Pierre Circal, Guy Floirac, Francis Follet, Denis Gaillet et Laurent Wirth

**Excusés :** Madame Gabrielle Andries-Roussel (procuration à Madame Françoise Lavaud) et Monsieur Jean-Pierre Saurie

**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent Wirth

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu de la dernière séance
- Régularisation du budget assainissement
- Délibération DETR pour la demande de subvention pour le projet Adressage
- Délibération pour validation et signature d'une convention concernant un circuit VTT proposé par le club « Le rayon strenquelois »
- Point sur le devis du géomètre pour la constitution d'un plan du cimetière
- Point sur le devis pour le curage du canal
- Point sur la Licence IV
- Divers

**Début de séance : 18h30**

Afin de respecter les mesures de distanciation sociale, cette séance s'est déroulée à la salle polyvalente. Les gestes barrières, notamment le port du masque ont également été respectés.

Avant de commencer la séance, le Maire demande aux membres du Conseil s'ils acceptent de rajouter un point à l'ordre du jour, au sujet de la Licence IV. Demande validée à l'unanimité.

**→ VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est validé à l'unanimité.

**→ REGULARISATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

La régularisation du budget assainissement consiste en un jeu d'écritures rendu nécessaire pour la prise en compte des créances douteuses. Il faut imputer 15% du montant de ces créances sur ce budget, soit 325€.

**→ DELIBERATION DETR POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET ADRESSAGE**

En ce qui concerne le projet d'adressage, une délibération est nécessaire en vue du dépôt du dossier de subvention DETR. Le Conseil a décidé à l'unanimité d'arrêter le projet et le plan de financement sur la base du devis établi par l'entreprise Girod. Il a également voté à l'unanimité la signature d'une convention avec le SDAIL en vue de la réalisation d'une étude technique.

**→ DELIBERATION POUR VALIDATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AU SUJET D'UN CIRCUIT VTT PROPOSE PAR LE CLUB « LE RAYON STRENQUELOIS »**

La signature d'une convention en vue de l'établissement d'un circuit VTT a été adoptée à l'unanimité, après un examen attentif des documents fournis par « Le rayon strenquelois ».

## → POINT SUR LE DEVIS DU GEOMETRE POUR LA CONSTITUTION D'UN PLAN POUR LE CIMETIERE

Après rappel du contexte et des problématiques de gestion du cimetière, le devis du géomètre pour la réalisation d'un plan du cimetière, d'un montant de 1 280€, a été approuvé à l'unanimité.

## → POINT SUR LE DEVIS POUR LE CURAGE DU CANAL

Le devis de Loupchat Construction pour le curage du canal étant jugé trop élevé, il a été décidé de voir si une entreprise spécialisée pourrait opérer par aspiration à un moindre coût.

La question de l'érosion du Quillet menaçant les fondements de la première enceinte du château a été évoquée. Des démarches de consultation pour envisager ce qui pourrait être fait afin d'éviter une situation dangereuse vont être menées auprès de Monsieur Raphaël Daubet, président de Cauvaldor, et de Madame Caroline Mey-Fau, vice-présidente du Conseil Départemental en charge du patrimoine historique, de l'archéologie préventive et des archives.

## → POINT SUR LE DOSSIER DE LA LICENCE IV

Monsieur Denis Gaillet a exposé précisément la situation en ce qui concerne la licence IV. Son propriétaire, Monsieur THOMAS, étant prêt à la céder pour un montant de 9000€ HT (soit un coût de 10800€ TTC), le Conseil a approuvé cet achat à l'unanimité.

## → DIVERS

1° Site internet : Des éléments sont manquants concernant la rubrique commerciale, ainsi que pour le Moulin et la zone de baignade. Le fils de Madame DAYES et son compagnon ayant offert leurs services pour la réalisation du site internet de la commune, il va falloir leur donner des éléments pour son contenu rapidement.

2° Référent PAH : Laurent Wirth a été désigné comme référent du Pays d'Art et d'Histoire.

3° AnimEnfance : Le maire a évoqué le problème du financement de l'association Anim'Enfance à Saint Sozy. Cette année la dette s'élève à 31 000 € et l'association fait appel aux communes pour « l'éponger ». Cela coûterait 3 500 € à la commune alors que seulement 5 enfants de Creysse fréquentent la structure. Le Maire et le Conseil envisagent de sortir de la convention.

4° Magne : Le Maire a attiré l'attention du Conseil sur la nécessité de sécurisation du chemin très glissant dans le chemin herbeux qui descend vers le Coustalou devant la cave de Monsieur et Madame Magne. Une solution doit rapidement être trouvée et mise en place.

5° Coucoo : Pour Coucoo il n'est pas envisageable de faire une consultation publique tant que la question du cahier des charges SAFER n'est pas résolue.

Monsieur Pierre Circal soulève la question du Bac : nécessaire de faire une réunion, parler du prix, de la mise en service, etc. Le Maire pense qu'il serait bien d'organiser des visites de scolaires en priorité. Il faudra recalculer la subvention. Le prix de la traversée est à valider par le Conseil Municipal (c'est mentionné dans la convention mairie/association).

**Levée de séance : 20h45**

Le secrétaire de séance  
Laurent WIRTH